

17 septembre 2020

BB/JA

**ACTE AUTHENTIQUE - CONSTAT**

---

**M<sup>e</sup> Benoît Brêchet**notaire de la République et Canton du Jura  
avec étude à Delémont

a été requis par

la **Société Romande d'Apiculture (ci-après : SAR)**, avec siège à Fribourg,

à l'effet de procéder au dépouillement des bulletins de votes qui ont été remis par les délégués à l'occasion de l'assemblée des délégués 2020 qui s'est déroulée par correspondance, compte tenu de la crise sanitaire liée au coronavirus.

**PREAMBULE**

L'assemblée générale des délégués de la SAR devait normalement se dérouler le 29 août 2020 à Glovelier. Au vu de la situation sanitaire, le comité central, en accord avec la fédération organisatrice, a décidé de remplacer l'assemblée générale par un vote par correspondance ceci conformément à l'ordonnance 3 du COVID-19.

Les membres du comité central de la SAR ont donc mandaté le notaire soussigné afin de procéder au dépouillement des bulletins de votes.

Conformément aux instructions de vote données aux délégués, les bulletins de vote devaient être postés au plus tard jusqu'au 28 août 2020.

**ARTICLE 1 - DEPOUILLEMENT**

L'administration de la SAR, par Madame Aude Steiner, a remis au notaire soussigné toutes les enveloppes contenant les bulletins de vote des délégués qui ont exprimé leurs différents votes sur les objets portés à l'ordre du jour.

Sur les 74 bulletins de votes adressés aux délégués (selon la liste des délégués remis au notaire soussigné), 63 ont été réceptionnés par l'administration de la SAR. Sur les 63 bulletins de votes 2 bulletins de votes ont été signés par des personnes n'ayant pas la qualité de délégués. Ces 2 bulletins de votes sont donc invalides et ne sont pas pris en considération dans le cadre du dépouillement.

Le dépouillement des bulletins de votes se présente donc comme suit :

	accepté	refusé	abstention
<b>Procès-verbal AD SAR 2019 du 16 mars 2019</b> Requête: Le procès-verbal de l'AD SAR 2019 est soumis à approbation.	56	1	4
<b>Rapports 2020</b> Requête: Les rapports 2019 sont soumis à approbation.	49	1	6
<b>Comptes 2019, y c. rapports de révision</b> Requête: Les comptes annuels 2019 de la SAR sont soumis à approbation.	50	2	4
<b>Décharge au comité</b> Requête: L'assemblée des délégués donne décharge au comité de la SAR.	50	1	5
<b>Budget de fonctionnement 2020</b> Requête: Le budget de fonctionnement 2020 de la SAR est soumis à approbation.	42	5	9
<b>Comité, élection du membre de la fédération FR</b> Requête: est soumise à l'approbation de l'assemblée des délégués l'élection de Monsieur Francis Saucy dans la fonction de membre du comité SAR.	56	2	3
<b>Présidence SAR, élection à la présidence</b> Requête: est soumis à l'approbation de l'assemblée des délégués, l'élection de Monsieur Francis Saucy dans la fonction de présidence SAR.	53	2	6

### EXPEDITION

Le présent acte sera expédié en un seul exemplaire, à l'intention de la Société Romande d'Apiculture pour lui servir de moyen de preuve.

### CLOTURE

Ainsi fait et passé, à Delémont, en l'étude, le dix-sept septembre deux mille vingt.

**D.d. 17 septembre 2020**

Le notaire :

